



CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE



XXVI^{ème} Challenge ECHECS

Groupe BPCE Sports



REIMS

Du 16 au 17 Novembre 2024 à Reims



AS CEGEE

Les mots du Président et du comité d'organisation



Chers collègues,

L'Association Sportive de la Caisse d'Épargne du Grand Est est heureuse de vous accueillir à l'occasion du challenge national 2024 d'échecs le week-end du 16 au 17 novembre 2024.

L'équipe organisatrice se joint à moi pour vous souhaiter un agréable séjour dans notre région.

Nous mettrons tout en œuvre afin que vous gardiez de très bons souvenirs de votre séjour en Champagne.

Je profite de cet édito pour remercier le comité de direction générale de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe ainsi que le C.S.E pour le soutien logistique, financier et moral. Tous les acteurs de notre région soutiennent la pratique du sport en entreprise et ce partenariat devrait se poursuivre après les jeux olympiques de Paris 2024.

A très bientôt

*Philippe DUBOIS
Président Association Sportive*

PROGRAMME

Samedi 16 Novembre 2024

- 10 : 00 Accueil hôtel pour dépose valises bagagerie (facultatif)
- 11 : 45 Accueil des participants (site Reims Carnot de la CEGEE)
- 12 : 00 Déjeuner buffet sur place
- 13 : 30 Présentation du challenge
- 14 : 00 Début de la première ronde (4 rondes de 2x25 min)
- 19 : 15 Installation dans les chambres
- 20 : 30 Repas au restaurant

Dimanche 17 Novembre 2024

- 07 : 45 Petit-déjeuner à l'hôtel
- 08 : 45 Pointage des participants
- 09 : 00 Début de la 5^{ème} ronde
- 12 : 45 Remise des prix
- 13 : 15 Déjeuner au restaurant
- DEPART vers vos régions



CAISSE D'EPARGNE
GRAND EST EUROPE



CONDITIONS D'INSCRIPTION

La participation forfaitaire par personne est de **150 euros** pour les joueurs et pour les accompagnateurs.

Nombre de participants : X 150 € = euros

Nombre d'accompagnateurs : X 150 € = euros

Supplément chambre individuelle (selon disponibilité) : 50 €

Les inscriptions doivent être adressées à l'adresse mail suivante :

domlecureuil@hotmail.fr avant le 30 mars 2024

Vous voudrez bien transmettre les fiches d'inscription, la fiche hébergement par mail ainsi que votre virement pour l'ASCEGEE sur le compte suivant :

FR76 1513 5005 1008 0000 7681 815
Association Sportive CEGEE

Le forfait comprend l'ensemble des prestations figurant dans le programme.

Le forfait ne comprend pas :

- Les dépenses « extra » d'ordre personnel
- Les déplacements pendant la compétition : Les équipes assureront en autonomie le transport des joueurs pour l'ensemble des déplacements durant la compétition sportive et festive

En cas de désistement, il sera retenu sur le montant du séjour :

- Plus de 30 jours avant l'arrivée : 70 %
- Moins de 30 jours avant l'arrivée : 100 %

Le comité d'organisation s'autorise le droit de clôturer les inscriptions dès lors que toutes les places disponibles auront été réservées et acquittées des droits d'inscriptions

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte





CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE



26^{ÈME} CHALLENGE ECHECS GROUPE BPCE SPORTS REIMS 2024

Nom de l'Entreprise :

Responsable de l'équipe :

Tel:

Mail:

N B	NOM PRENOM	N° ADHERENT	CLASSEMENT ELO
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			



CAISSE D'EPARGNE
GRAND EST EUROPE



26^{ème} CHALLENGE ECHECS GROUPE BPCE SPORTS REIMS 2024

Nom de l'Entreprise :

Responsable de l'équipe :

Tel:

Mail:

Composition des chambres

Nom Prénom	Nom Prénom	Twin ou sup Single

Inscriptions avant le 30 mars 2024



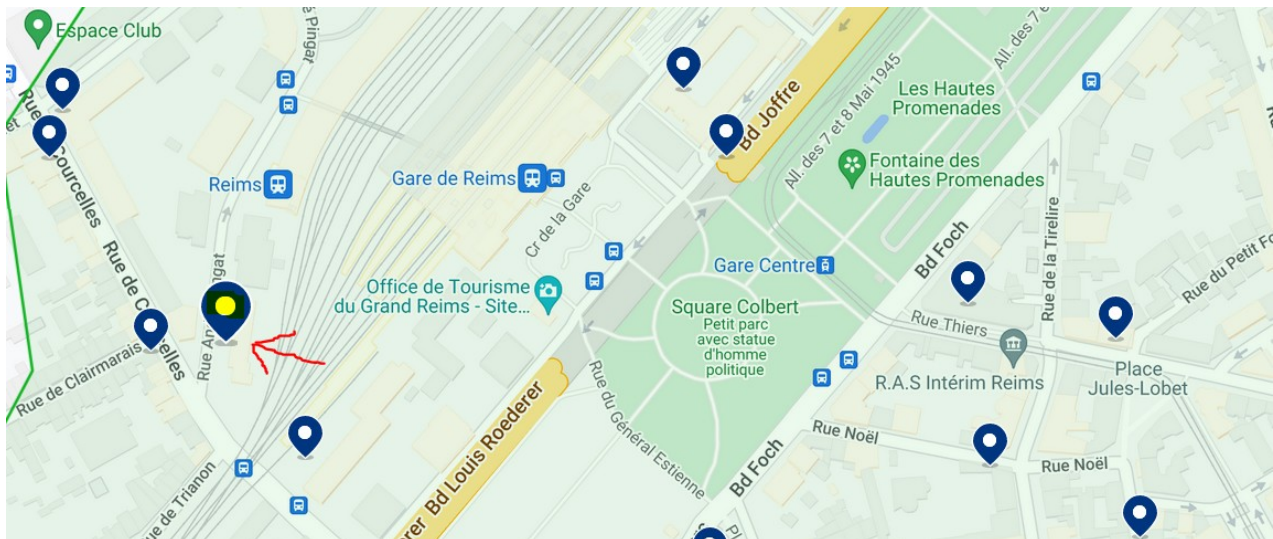
INFORMATIONS PRATIQUES

Nous vous attendons le Samedi 16 novembre à partir de 11 heures 45 au site administratif de la CEGEE pour un apéritif déjeunatoire et début de challenge à 14h00 :

CEGEE 12-14 RUE CARNOT 51100 REIMS

Vous pourrez prendre possession de vos chambres où vous serez logés tout le weekend.

HOTEL B&B Reims Centre gare 4 rue Pingat 51100 REIMS Tel : 08-92-70-52-20



Coordonnées des organisateurs :

- **Dominique JOBERT:** tel. 06-40-11-31-24
domlecureuil@hotmail.fr
- **Ludovic ROBIN :** tel. 06-81-63-50-92
ludovic.robin@cegee.caisse-epargne.fr

INSCRIPTIONS et REGLEMENTS

LOGISTIQUE et ORGANISATION

REGLEMENT

ARTICLE 1 La participation au Challenge National implique l'acceptation du règlement intérieur Groupe BPCE Sports. La compétition nationale Echecs est ouverte à tous les licencié(e)s

Groupe BPCE Sports répondant aux articles 4 et 5 du règlement intérieur Groupe BPCE Sports.

ARTICLE 2 Le Challenge National, se disputera selon le règlement officiel de la Fédération Française des Echecs.

ARTICLE 3 Les dispositions ci-après, viennent en complément du règlement officiel de la Fédération Française des Echecs.

ARTICLE 4 Le contrôle technique des épreuves est assuré par l'arbitre désigné par l'organisateur. Cas d'absence d'arbitre, les capitaines d'équipes peuvent se réunir pour désigner un arbitre bénévole, soit par accord tacite, ou soit par tirage au sort si aucun accord tacite n'a été trouvé.

ARTICLE 5 L'organisateur et les participants se doivent d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 6 Tous les compétiteurs devront être présents sur le lieu de la compétition, un quart d'heure avant le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il est toléré un quart d'heure de battement, après l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Passé ce délai, le joueur défaillant est considéré comme étant forfait du Challenge, à moins que la majorité des joueurs présents n'accepte son intégration pour la suite de la compétition. Dans ce cas, cependant, il ne pourra pas rattraper les parties où il était absent.

ARTICLE 7 Le Groupe BPCE Sports est représenté, au Challenge National, par un Délégué, qui a pour mission d'assister l'organisateur dans :

- Le contrôle des licences, le respect du règlement
- La tenue des résultats.
- L'édition des classements.

Le Délégué contrôle les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves.

En outre, Il confiera, pour un an, le Challenge Groupe BPCE Sports à l'équipe vainqueur.

ARTICLE 8 Le nombre de participants d'un même Etablissement peut être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

ARTICLE 9 Le challenge Groupe BPCE Sports est constitué d'un tournoi RAPIDE de 7 rondes système suisse où chaque joueur dispose de 30 minutes de réflexion pour jouer la totalité la partie (système KO). Durée maximum d'une partie : 1 heure.

Le gagnant de ce Tournoi sera déclaré Champion de France individuel Groupe BPCE Sports.

ARTICLE 10 Le règlement en vigueur est celui défini par la Fédération Internationale des Echecs lors de son 75e congrès en octobre 2004 à Calvia (Majorque) et applicable depuis le 1er juillet 2005.

ARTICLE 11 Une commission des litiges composée du représentant de l'organisation, du délégué Groupe BPCE Sports en charge du Challenge, du responsable national de la discipline et du Sélectionneur doit être constituée et affichée avant la ronde 1.

En cas de partage des voix, la voix du Délégué Groupe BPCE Sports est prépondérante.

ARTICLE 12 Un classement Groupe BPCE Sports sera attribué par le Responsable National de Discipline tout joueur n'ayant ni classement Rapide, ni classement Elo et ayant disputé au moins un Challenge Groupe BPCE Sports depuis 2005. Le premier classement Groupe BPCE Sports d'un joueur sera calculé Sur la base de la performance réalisée lors du premier challenge qu'il aura disputé à compter de 2005.



CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE



Cette performance deviendra donc classement Groupe BPCE Sports et sera recalculée après chaque challenge en partant du dernier classement Groupe BPCE Sports (auquel on appliquera un coefficient de pondération de 16) et en rajoutant la dernière performance réalisée, selon les règles de calcul et barème définis par la FFE.

Un joueur s'inscrivant pour la première fois au Challenge Groupe BPCE Sports se verra attribuer un classement estimé selon les règles de la FFE en vigueur.

Dès lors où un joueur classé Groupe BPCE Sports obtient un classement Rapide ou Elo, ce classement rapide ou Elo sera pris en compte dans les Challenges. Le classement Groupe BPCE Sports de ce joueur ne sera dès lors plus calculé tant qu'il aura ce classement Rapide ou Elo.

ARTICLE 13 L'appariement des participant(e)s au tournoi RAPIDE se fait suivant le système suisse fort-faible qui prend en compte le classement Rapide. Si un joueur n'a pas de classement Rapide mais dispose d'un classement Elo, il sera apparié selon son classement Elo.

Si un joueur n'a ni classement Rapide et ni classement Elo, ce sera le classement ASGCE qui sera pris en compte pour les appariements. En cas d'absence de classement Rapide, Elo ou Groupe BPCE Sports l'arbitre prendra en compte un classement estimé selon les règles de la FFE en vigueur.

ARTICLE 14 Au terme du Tournoi RAPIDE sera déclaré(e) Champion(ne) de France individuel(le) Groupe BPCE Sports, le joueur (ou la joueuse) qui aura le plus de points au classement général (1 point par match gagné, un demi-point par match nul et zéro point en cas de défaite).

En cas d'égalité à la première place, sera déclaré(e) Champion(ne) de France individuel(le) Groupe BPCE Sports, celui (ou celle) qui aura le meilleur SOLKOFF (addition des scores ajustés des adversaires rencontrés). S'il y a une nouvelle égalité (nombre de points et SOLKOFF), ce sera la personne ayant le plus petit classement, pris en compte par l'Arbitre lors de l'inscription et ayant servi aux appariements, qui sera déclaré(e) Champion(ne) de France individuel(le) Groupe BPCE Sports. Si nouvelle égalité (nombre de points partie, SOLKOFF et classement) ce sera la personne la plus jeune qui l'emportera.

ARTICLE 15 Le Challenge National Groupe BPCE Sports par équipes sera attribué sur la base des 7 rondes du Tournoi RAPIDE, à l'Etablissement qui aura le moins de points après addition des places de ses 3 joueurs (ou joueuses) les mieux classé(e)s.

En cas d'égalité au terme des 7 rondes du Tournoi RAPIDE, sera déclarée vainqueur du Challenge National Groupe BPCE Sports, l'équipe qui aura eu la plus petite addition de classements pris en compte par l'Arbitre lors de l'inscription et ayant servis aux appariements.

En cas de nouvelle égalité, sera déclarée vainqueur l'équipe qui aura la plus petite addition des âges de ces 3 joueurs (joueuses) les mieux classé(e)s au terme des 7 rondes du Tournoi RAPIDE.

ARTICLE 16 Super Trophée Entreprise : Le résultat de ce challenge Groupe BPCE Sports par équipe sera pris en compte pour l'attribution du Super Trophée Entreprise en fonction classement de la meilleure équipe de chaque entreprise. Selon la discipline, seront retenues toutes les catégories existantes récompensées par un challenge

Groupe BPCE Sports (hommes, femmes, senior, vétéran). Le règlement complet en vigueur de ce trophée servira de base au calcul des points attribués.

